

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026

**Présents :** CLERC Jean-Philippe, FEBVRE Pascal, GAUTHERON Raphaël, ZANCHI Catherine, PARODAT Caroline, GREBOT Chantal, SECOND Pascal, PIOTELAT Anne-Laure, GREEN Samantha, CETRE Thomas, CHARNET Madisson, GREGOIRE Danaelle, VIGOUREUX Tristan

Excusés : MALET Bruno (pouvoir donné à GAUTHERON Raphaël), GRAPPE Pascal (pouvoir donné à FEBVRE Pascal)

**Secrétaire de séance :** PARODAT Caroline

Caroline PARODAT a été désignée en qualité de secrétaire à l'unanimité par le conseil municipal.

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Approbation du compte-rendu du 20 mars 2026
- 3) Intervention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille : fonctionnement, compétences, etc...
- 4) Relevé des décisions
- 5) Compte rendu des réunions
- 6) Subvention à la ligue de l'enseignement
- 7) Délibération relative au droit à la formation des élus
- 8) Délibération relative à la création et à la composition des commissions communales et groupes de travail
- 9) Nomination du correspondant défense
- 10) Relations avec les associations
- 11) Urbanisme
- 12) Informations et questions diverses

### 1) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

### 2) Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Monsieur le Maire précise les délégations des adjoints et du conseiller municipal délégué, qui ont été délivrées par arrêté :

1<sup>er</sup> Adjoint : Pascal FEBVRE – Voirie Bâtiments Travaux

2<sup>ème</sup> Adjointe : Caroline PARODAT – Intergénérationnel, social, CMJ

3<sup>ème</sup> Adjoint : Pascal GRAPPE – Sécurité civile, PCS, prévention

Conseiller municipal délégué : Raphaël GAUTHERON - Forêt

Le conseil approuve à l'unanimité

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

### 3) Intervention de Monsieur le Président de la communauté de commune Bresse Haute Seille : fonctionnement, compétences

Jean-Philippe CLERC, Maire, donne la parole à Jean-Louis MAITRE, Président de la CC Bresse Haute Seille, invité en début de séance pour présenter aux nouveaux élus le fonctionnement de la communauté de Commune.

#### **Présentation et Territoire**

La CCBHS est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui regroupe **54 communes** pour environ **20 000 habitants** sur un territoire de 150 km<sup>2</sup>. Issue de fusions successives entre 1993 et 2017, elle mutualise les ressources pour offrir des services de proximité et mener des projets d'envergure.

#### **Gouvernance et Fonctionnement**

L'institution est pilotée sur ce mandat par un président, **9 vice-présidents**, un bureau de 19 membres et un **conseil communautaire de 66 membres** (lequel passera à 69 lors du prochain mandat). Les décisions sont préparées au sein de **commissions thématiques** (Finances, Développement économique, Enfance jeunesse, Environnement, etc.) et discutées lors d'une conférence des maires réunissant les 54 élus.

#### **Compétences et Actions**

Il existe trois types de compétences exercées par la CCBHS :

- **Obligatoires** : Aménagement de l'espace (SCoT, PLUi), développement économique (gestion des zones d'activité comme celle des Platières à Commenailles), tourisme, collecte et traitement des déchets (via le SICTOM) et aires d'accueil des gens du voyage.
- **Optionnelles** : Politique du logement, protection de l'environnement, création et entretien de la **voirie** (400 km gérés), équipements sportifs (stades, gymnases) et culturels (réseau de 6 médiathèques, Colombier des Arts).
- **Supplémentaires** : Action sociale (EHPAD, Petite Enfance), périscolaire et extrascolaire (garderies, cantines), assainissement non collectif (SPANC) et aménagement numérique (Fibre).
- **À noter** : Le transfert de la compétence **assainissement collectif** est prévu pour le **1er janvier 2027**.

#### **Enjeux Financiers et CLECT**

Le budget global s'élève à environ **16 millions d'euros en fonctionnement** et près de **10 millions en investissement**. Un point crucial a été fait sur la **CLECT** (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) : les Attributions de Compensation (AC) versées par les communes sont restées **figées depuis 1998**. Or, avec l'inflation (estimée à +70 % sur la période), les sommes transférées ne couvrent plus le coût réel des services (comme la voirie ou le SDIS), obligeant la CCBHS à financer le différentiel sur son budget propre.

#### **Projet de Territoire et Grands Projets**

La CCBHS s'appuie sur un **projet de territoire** reposant sur trois piliers : aménager le territoire, accompagner les transitions (énergétique, écologique) et renforcer les services aux habitants. Parmi les projets phares en cours ont été cités :

- Le label **Grand Site de France "Vignobles et Reculées du Jura"**.
- La création d'une **Maison des Vins** à Château-Chalon.
- Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** avec la conserverie de légumes Élan Jardin.
- Le développement des sentiers de randonnée et la rénovation de la médiathèque de Plainoiseau.

Monsieur le Maire précise que le nouveau Président de la CCBHS sera élu jeudi 16 avril prochain.

#### 4) Relevé des décisions

#### 5) Compte rendu des réunions

Lundi 23 mars : RDV à la terre 5<sup>ème</sup> réunion : cette nouvelle réunion avec le Colombier des arts et les bénévoles de la commune a permis de définir un peu mieux les ateliers à mettre en place et la programmation, avec la désignation de bénévoles référents. Ces rencontres mensuelles sont ouvertes à tous les habitants. Prochaine réunion lundi 27 avril 20 h salles des fêtes.

Mardi 24 mars : Jeudis de Pays – Organisation : c'était un point sur les jeudis de pays du jeudi 2 juillet 2026 à Commenailles. Des élus et représentants des associations partenaires (ACCA Chasse et Comité des fêtes) étaient présents, et tous les points ont été abordés (logistique et raccords électriques, sécurité, producteurs locaux...). Une nouvelle réunion sera programmée en juin.

Jeudi 26 mars : Déplacement de Monsieur le Maire à la préfecture pour le projet de subvention en lien avec le bâtiment RIDET.

Mercredi 1<sup>er</sup> avril : Copil Assainissement : réunion sur la prise de compétence assainissement par la CCBHS au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

#### 6) Subvention à la Ligue de l'Enseignement

Monsieur le Maire rappelle comment fonctionne le cinéma à Commenailles. **Écran Mobile** est un cinéma itinérant de **25 salles en Franche-Comté**. Classé **Art et Essai** et labellisé **Jeune Public - Patrimoine & Répertoire - Courts Métrages**, Écran Mobile propose un cinéma de qualité ouvert à tous. Il assure une diffusion auprès des territoires et des publics éloignés de l'offre traditionnelle et l'accompagne par des actions d'éducation à l'image et de médiation entre les œuvres et leurs publics. Écran Mobile est un service du **secteur culturel de la Ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche-Comté**.

Le réseau Écran Mobile **s'appuie sur des relais locaux** (associations, collectivités locales, établissements scolaires...) dans chaque commune partenaire pour porter ce projet.

Depuis novembre 2023, chaque mois, un film récent est projeté à Commenailles (sauf en juillet et août) avec une moyenne de spectateurs autour de 60 personnes, le nombre de spectateurs pouvant varier en fonction des films. Un projectionniste professionnel se déplace à chaque fois avec tout le matériel adapté (projecteur, sono ...).

Ce service de cinéma itinérant est unique en Bresse Haute Seille et attire de nombreux publics différents, en leur donnant accès à un prix modique (6 € et tarif réduit 4,50 €) à une projection d'un film sorti tout récemment.

Depuis novembre 2023, une convention lie la municipalité, l'Association Bressane Culturelle et la ligue de l'enseignement de Bourgogne Franche Comté. La municipalité met à disposition gratuitement la salle des fêtes, et ce sont les bénévoles de l'ABC qui gèrent la billetterie (versement à Ecran mobile du montant des entrées).

Le coût d'une séance pour la commune est de 170 €, à raison de 10 séances par an.

<b>Délibération N°1 03/04/2026</b>	<b>Date : 03/04/2026</b>
Vu la présentation faite, Vu les explications données, Après débat	Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer la subvention suivante :  - Ligue de l'enseignement du Jura : 1700 €

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

## **7) Délibération relative au droit à la formation des élus**

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la formation des élus, avec deux types de formations :

### **- Le droit individuel à la formation (DIF) des élus locaux**

En parallèle du droit à la formation adaptée aux fonctions électives des membres du conseil municipal, la loi du 31 mars 2015 a instauré un droit individuel à la formation des membres du conseil municipal. En tant qu'élue.e, vous cumulez 400 euros de droit individuel à la formation (DIFe) par année de mandat. Le plafond maximum est récemment passé à 800 euros ce qui vous permet de cumuler vos droits sur deux années. Ce droit est ouvert à tous les membres du conseil municipal, qu'ils perçoivent ou non une indemnité de fonctions. Chaque conseiller aura son compte Dife crédité mi-avril de 400 €. Une formation dans le cadre du DIFE coûte 400 € (200 € si demi-journée), les frais de déplacement sont remboursés en plus à l' élu.

### **- La formation organisée par la collectivité dans le cadre du mandat**

L'article L.2123-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) pose le principe selon lequel « les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Cette formation doit être destinée à l'exercice des fonctions électives et avoir pour objet d'élargir les connaissances et l'expérience des élus locaux. Il ne s'agit pas d'une formation professionnelle. Les frais de formation sont une dépense obligatoire de la collectivité. Le montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la collectivité (majorations comprises). Le montant réel des dépenses ne peut toutefois excéder 20 % des indemnités.

Le conseil municipal du mandat précédent en votant le budget 2026 a affecté une enveloppe budgétaire de 1500 € à la formation des élus. Il est à noter que c'est une dépense obligatoire pour la commune et qu'elle doit être utilisée de manière équitable par l'ensemble des élus. Cette enveloppe n'est pas extensible ; les accords de financement se font donc dans le cadre de cette enveloppe qui respecte les montants plancher et plafonds fixés par le CGCT. Il existe actuellement une centaine d'organismes de formation agréés dont la liste est publiée sur le site internet de la direction générale des collectivités territoriales (DGCL) et de la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Après débat et échanges avec les élus, il est décidé d'orienter la formation des élus sur le thème « Comment construire et renforcer la cohésion du conseil pour plus d'efficacité ? ».

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formation par le ministère de l'Intérieur
- dépôt préalable de la demande précisant l'objet de la formation
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus

Le Maire demande au conseil d'approuver l'orientation donnée à la formation des élus de la collectivité, telle que présentée ci-dessus et de prévoir chaque année une enveloppe financière imputée à l'article 6535.

<b>Délibération N°2 03/04/2026</b>	<b>Date : 03/04/2026</b>
Vu la présentation faite, Vu les explications données, Après débat	<p>Le conseil municipal adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 4 % du montant des indemnités des élus.</p> <p>De choisir la thématique Comment construire et renforcer la cohésion du conseil pour plus d'efficacité ?</p> <p>Décide d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus et de prévoir chaque année une enveloppe financière imputée à l'article 6535.</p> <p>Mandate Mr le Maire pour organiser et veiller à la mise en place de la formation dans l'année 2026.</p>

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

### **8) Délibération relative à la création et à la composition des commissions communales et groupes de travail**

Monsieur le Maire explique qu'il faut définir des référents, constituer les commissions et groupes de travail, avec des réunions à programmer très prochainement.

Des référents sur différents sujets sont désignés :

- Référents plantes invasives et frelons asiatiques : Pascal SECOND et Raphael GAUTHERON. L'ambrosie est une plante invasive au pollen provoquant de fortes allergies. Le frelon asiatique est une espèce exotique, découverte en France en 2004, qui bouleverse les équilibres locaux en menaçant l'activité apicole, les habitants et la biodiversité.
- Référent Sécurité routière : Pascal GRAPPE. Ce référent pourra proposer des réflexions sur ce qui est en lien avec le réseau routier, la vitesse, la sécurité.
- Référente cimetière : Catherine ZANCHI

Les commissions proposées par Monsieur le Maire sont :

- Commission Bâtiment : Pascal GRAPPE, Pascal FEBVRE, Bruno MALET, Pascal SECOND, Samantha GREEN

- Commission finances : Tristan VIGOUREUX, Madisson CHARNET, Caroline PARODAT
- Commission voirie : Pascal FEBVRE, Pascal GRAPPE, Raphael GAUTHERON, Thomas CETRE
- Commission Forêt et affouage : Raphael GAUTHERON, Bruno MALET, Thomas CETRE

Monsieur le Maire explique ensuite qu'il souhaite mettre en place des groupes de travail qui se réuniront en fonction des sujets :

- Groupe de travail « Communication » : Samantha GREEN, Madisson CHARNET, Caroline PARODAT, Tristan VIGOUREUX (Intramuros, réseaux sociaux) - une première réunion aura lieu mercredi 22 avril à 18h30
- Groupe de travail « Jeunesse » (CMJ et autres initiatives) : Caroline PARODAT, Anne Laure PIOTELAT, Madisson CHARNET, Bruno MALET - une réunion CMJ aura lieu le 8 avril.
- Groupe de travail « Cadre de vie » (embellissement floral, convivialité, décorations de Noël, décoration du village, ...) : qui comporte des élus mais qui pourra aussi intégrer des habitants : Caroline PARODAT, Pascal SECOND, Pascal FEBVRE, Catherine ZANCHI, Anne Laure PIOTELAT, Raphael GAUTHERON, Chantal GREBOT – Une réunion est programmée jeudi 9 avril.
- Groupe de travail « Développement du village » (projets futurs de lotissement, d'aménagements, de nouveaux services...) : Caroline PARODAT, Tristan VIGOUREUX, Samantha GREEN, Pascal FEBVRE, Thomas CETRE
- Groupe de travail « Projet RIDET » (pour le suivi technique / suivi de chantier de ce projet) : Pascal FEBVRE, Pascal SECOND, Pascal GRAPPE

<b>Délibération N°3 03/04/2026</b>	<b>Date : 03/04/2026</b>
Vu la présentation faite, Vu les explications données, Après débat	<p>Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- référents plantes invasives et frelon asiatique : Pascal GRAPPE et Raphael GAUTHERON</li> <li>- Référent sécurité routière : Pascal GRAPPE</li> <li>- Référent cimetière : Catherine ZANCHI</li> </ul> <p>Décide de constituer les commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission Bâtiment : Pascal GRAPPE, Pascal FEBVRE, Bruno MALET, Pascal SECOND, Samantha GREEN</li> <li>- Commission finances : Tristan VIGOUREUX, Madisson CHARNET, Caroline PARODAT</li> <li>- Commission voirie : Pascal FEBVRE, Pascal GRAPPE, Raphael GAUTHERON, Thomas CETRE</li> <li>- Commission Forêt et affouage : Raphael GAUTHERON, Bruno MALET, Thomas CETRE</li> </ul>

Décide de constituer les groupes de travail :

- Groupe de travail « Communication » : Samantha GREEN, Madisson CHARNET, Caroline PARODAT, Tristan VIGOUREUX
- Groupe de travail « Jeunesse » : Caroline PARODAT, Anne Laure PIOTELAT, Madisson CHARNET, Bruno MALET
- Groupe de travail « Cadre de vie » : Caroline PARODAT, Pascal SECOND, Pascal FEBVRE, Catherine ZANCHI, Anne Laure PIOTELAT, Raphael GAUTHERON, Chantal GREBOT
- Groupe de travail « Développement du village » : Caroline PARODAT, Tristan VIGOUREUX, Samantha GREEN, Pascal FEBVRE, Thomas CETRE
- Groupe de travail « Projet RIDET » : Pascal FEBVRE, Pascal SECOND, Pascal GRAPPE

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

### **9) Nomination du correspondant défense**

Créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces., il est désigné au sein de chaque Conseil municipal et est :

- l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,

- le relais d'information sur la Défense auprès du Conseil municipal et des citoyens.

Caroline Parodat se propose d'être la déléguée correspondante défense.

<b>Délibération N°4 03/04/2026</b>	<b>Date : 03/04/2026</b>
Vu la présentation faite, Vu les explications données,	Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer Caroline PARODAT correspondante défense

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

## 10) Relations avec les associations

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 14 associations à Commenailles, dont 2 en sommeil : le tennis club et la pisciculture. Concernant le tennis il est néanmoins possible de souscrire en mairie une carte tennis pour accéder aux cours.

Il est rappelé que le site de Commenailles répertorie toutes les associations  
<https://www.intramuros.org/commenailles/associations>

Monsieur le Maire explique que les associations de Commenailles ont accès à du matériel (vitabri, friteuse, rallonges électriques, plateaux, ecocups, barbecue...) mais qu'il faut, avec le renouvellement des élus de la nouvelle mandature, désigner de nouveaux référents chargés de la remise et de la récupération de ce matériel détenu par le comité des fêtes.

Pour réserver du matériel, le président ou responsable de l'association doit remplir un formulaire en ligne, cette demande est automatiquement transférée au référent associatif concerné, qui sera chargé de se mettre en lien avec le responsable de l'association pour la remise et la récupération du matériel. Pour information, tous les référents sont informés de chaque réservation.

Après ces explications, le Maire liste les groupes d'associations qui ont été validé en réunion d'adjoint, et après un tour de table, 5 référents sont volontaires :

ABC, LES AMIS DE L'HAUT, LES ANCIENS COMBATTANTS, TENNIS : **Anne-Laure PIOTELAT**  
BJF, COMITE DES FETES : **Caroline PARODAT**  
ASS. PECHE CURTIL CHAFFIN : **Raphaël GAUTHERON**  
FROCO ET VIBO'G, YOGA, CLUB LOISIRS ET TEMPS LIBRE : **Madisson CHARNET**  
ATHLETIC CLUB, ACCA, FABLAB : **Pascal FEBVRE**

Le conseil vote à l'unanimité pour les 5 noms référents associatif du matériel.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

Le Maire explique ensuite qu'il faut également nommer des représentants de la municipalité au sein du comité des fêtes (CDF). En effet, dans ses statuts, le CDF doit avoir 5 représentants de la communes (dont le Maire) au Conseil d'administration dont 2 + le Maire au bureau.

Il est proposé de désigner certains référents associatifs matériel pour représenter le conseil au CDF :  
Madisson CHARNET (bureau), Caroline PARODAT (bureau), Jean-Philippe CLERC (bureau), Anne-Laure PIOTELAT, Pascal FEBVRE

<b>Délibération N°5</b> <b>03/04/2026</b>	<b>Date : 03/04/2026</b>
Vu la présentation faite, Vu les explications données, Après débat	Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de nommer : Référents associatifs : - ABC, LES AMIS DE L'HAUT, LES ANCIENS COMBATTANTS, TENNIS : Anne-Laure PIOTELAT - BJF, COMITE DES FETES : Caroline PARODAT - ASS. PECHE CURTIL CHAFFIN : Raphael GAUTHERON

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FROCO ET VIBO'G, YOGA, CLUB LOISIRS ET TEMPS LIBRE : Madisson CHARNET</li> <li>- ATHLETIC CLUB, ACCA, FABLAB : Pascal FEBVRE</li> </ul> <p>Référents élus au comité des fêtes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madisson CHARNET (bureau), Caroline PARODAT (bureau), Jean-Philippe CLERC (bureau), Anne-Laure PIOTELAT, Pascal FEBVRE</li> </ul>

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	13	15	0	0

### 11) Urbanisme

	Nom du demandeur	Adresse du projet	Référence cadastrale	
<b>Déclarations de travaux acceptées</b>	JEANDOT Yvan	675 Rue des Combes	ZO 91	Création de 2 baies vitrées
	JEANDOT Yvan	675 Rue des Combes	ZO 91	Création de 2 fenêtres
	ROBERT Séverine	25 Chemin des Charmilles	ZN 111	Générateur photovoltaïque
	GRAND Michèle	465 Rue des des Berges de l'Etang	ZO 164	Fermeture d'un carport
	JANICOT Rémy	55 chemin des Egarés La Grande Rechassière	ZI 13	Changement d'huisserie+ création d'une pièce dans la grange
<b>Déclarations de travaux déposées</b>	GORSE Alexandre	465 Rue des Chênes	ZR 103	Changement de menuiseries
	JEANDOT Yvan	675 Rue des Combes	ZO 91	Changement de tuiles

	EDF solutions solaires/ MASUE Fabrice	190 Rue de la Guinetta	ZO 194	Pose d'un générateur photovoltaïque avec 14 modules en surimposition
	PATOIS Michel	150 Rue des Caillas – Le Villarnier	ZW 13	Transformation d'un appenti en pièce à vivre Transformation d'un bûcher en cellier Transformation d'une soue à cochon en bureau
<b>Permis de construire déposés</b>	VALDIVIA Fabien	100 rue des Beulets- La Piotière	ZK 112	Rénovation d'une ancienne ferme
	JANICOT Rémy	55 chemin des Egarés – La Grande Rechassière	ZI 13	Remp toit fibrociment Agrandissement stabulation sur 6 m
	PUTIGNY Maxime GAUGIER Cassandra	375 rue Sarrazin	ZO 192	Construction d'un garage ossature bois
<b>Certificats urbanisme(a) déposés</b>	Maître Julien RAULT	60 rue de la Fromagerie -	ZO 10	
	Maître Samuel BAUD	Vernot des Egarés	ZH 41	
	Mairie Urba	840 rue du Bois Touffu	ZR 96 et ZR 99	
<b>Droits de préemption</b>	Actis Notaires Bletterans P/c VINCENT Jean-Louis	Rue de la Bouderonne – Le Villarnier	ZS 87	Pas de préemption
	Maître Julien RAULT P/c Didelle Emmanuelle	60 Rue de la Fromagerie	ZO 10	Pas de préemption

## 12 )Informations et questions

- Les adjoints se réuniront tous les vendredis soir (sauf exceptions)
- Réunion PCS et RIDET le 22 mai à 19h – les documents de travail ont été envoyés aux conseillers pour lecture avant la réunion)
- Jeux enfants – Ils ont été abimés en partie et sont en partie inutilisables. Décision a été prise commander les pièces défectueuses 1 638 € HT (petits jeux) et 2 063 € HT (toboggan, poteaux panneaux...) soit un total de 3701€ HT. Attente des pièces pour installation par l'employé technique Bernard Bonin.
- Salon de coiffure – mis en vente suite arrêt activité fin 2025. 2 personnes intéressées mais plusieurs travaux à réaliser. Des devis vont être demandés, les travaux seront réalisés en lien avec le repreneur potentiel, pour s'assurer de la reprise de l'activité.
- Appartement du Vernois – la municipalité connaît des retards de loyer du locataire actuel.
- Emploi d'été pour remplacement Bernard Bonin – Nous n'avons plus qu'un employé, il partira en vacance cet été et il faudra le remplacer temporairement. Une annonce pourra être faite pour la recherche d'un profil avec permis de conduire (indispensable)
- Evènement communaux à venir :
  - Frelon asiatique mercredi 8 avril 18h30
  - Animation CCAS du 11 avril avec Salim Nalajoie (organisation par ancienne équipe CCAS, mais rencontre anciens et nouveaux du CCAS)
  - Chasse aux œufs dimanche 12 avril avec le CMJ
  - Souvenir des déportés dimanche 26 avril 11h (présence appréciée)
  - RDV à la terre lundi 27 avril 20h (6<sup>ème</sup> réunion)
- Evènements associatifs à venir :
  - Repair café du fablab le 11 avril
  - Soirée cabaret par l'ABC samedi 18 avril
  - Pizzas de Froco et viBo'G samedi 25 avril
  - Cinéma par l'ABC le 28 avril

Plusieurs informations sont données par des conseillers en fin de réunion :

- Catherine ZANCHI informe le conseil que la mare du Villarnier nécessiterait un curage / nettoyage,
- Catherine ZANCHI informe le conseil que l'Alambic serait en mauvais état
- Pascal SECOND informe le conseil d'une altercation avec un habitant qui a déclenché un feu de palettes et mobilier, tout proche d'un bosquet. Pour rappel, l'emploi du feu est règlementé dans le département du Jura par arrêté préfectoral du 1er juillet 2022, la gendarmerie prévenue, le feu a été arrêté.

Le Maire

Jean-Philippe CLERC

